

## Syndicats : pourquoi tant de haine ?

---

Laurent D'Altoe ■ Mars 2016

Alors qu'en Belgique, les attaques contre les syndicats et leurs actions se multiplient, il est essentiel de revenir sur le rôle fondamental que ces organisations jouent dans un processus démocratique. Processus que certains voudraient voir réduit à une simple figuration.

« Dépassés », « ringards », « nuisibles à l'économie »... Autant de termes peu flatteurs largement utilisés par une partie de la sphère politique et des médias englués dans la pensée unique.

Ces attaques ne doivent pas masquer l'essentiel : sans les syndicats, c'est toute une partie de ce que l'on appelle « la concertation sociale » qui perd son sens.

Mateo Alaluf, sociologue de l'Université Libre de Bruxelles, rappelle que « *l'un des piliers de notre système est la démocratie sociale qui implique l'existence de syndicats. Les voir disparaître serait un très grand recul. Il est vital que l'on puisse s'organiser, s'exprimer et agir collectivement à partir des lieux de travail.* »<sup>1</sup>

Le gouvernement actuel clame à qui veut (encore) l'entendre qu'il reste très attaché à cette concertation, tout en proposant insidieusement diverses mesures visant à réduire l'influence syndicale à la portion congrue. Plusieurs exemples illustrent cette volonté : limiter légalement le champ d'action des organisations de travailleurs ou encore créer de toute pièce un « droit au travail en cas de grève » qui serait alors opposable au droit de grève (en ce compris les piquets et autres blocages de voirie). Constatons à ce sujet que le droit au travail prévu dans l'article 23 de la Constitution belge n'a strictement rien à voir avec un éventuel « droit d'aller travailler un jour de grève », comme le souligne Jan Buelens : « *Il va de soi que ce droit au travail mérite protection, et même beaucoup plus aujourd'hui. Si ce droit est le seul repris dans la Constitution, il est foulé aux pieds quotidiennement dans le sens qu'il n'existe aucune opposition entre le droit de grève et le droit au travail puisque le droit de grève est même utilisé pour garantir le droit au travail. Par exemple, quand AB InBev a dû renoncer à supprimer 300 emplois en 2011. Que le gouvernement et les employeurs ne parlent jamais de ce droit au travail en dit long.*

*Aussi, s'agit-il d'un tout autre droit pour eux, à savoir le droit de pouvoir travailler pendant une grève. Ce droit n'existe tout simplement pas. Il n'est repris dans un aucun traité international contraignant ni dans notre Constitution. Que la FEB demande une loi qui plante ce droit et que MR compte déposer une proposition dans ce sens prouve que ce droit au travail pendant une grève n'existe pas.* »<sup>2</sup>

Et que vaut une concertation sociale sans un rapport de force qui la soutient ? La Cour suprême allemande affirmait d'ailleurs récemment que : « *Sans le droit à l'action collective, le droit de négociation collective est le droit à la mendicité collective* ».

Cette offensive à caractère idéologique ne doit cependant pas faire oublier que les syndicats se trouvent actuellement confrontés à plusieurs défis.

En premier lieu, il existe ce que les communicateurs appellent un « déficit d'image ». Ce dernier étant d'ailleurs largement entretenu par certains médias qui n'hésitent pas à soutenir haut et fort que les actions syndicales (et les grèves en particulier) sont devenues « impopulaires ». Mais sur quelles données objectives les producteurs de l'information se basent-ils pour décréter que les syndicats n'ont « plus la cote » ? Un sondage ? L'interview d'un navetteur mécontent ? Voilà qui paraît un peu faible en termes de statistiques...

<sup>1</sup> Julien Bosseler : « A quoi servent encore les syndicats ? », in Télémoustique, 21/12/2011.

<sup>2</sup> Jan Buelens : « Le gouvernement en grève contre la légalité ? », in Le Vif-L'Express, 13/12/2014.

De surcroît, il n'est pas illégitime de poser la question qui fâche : une organisation de défense des travailleurs doit-elle être « populaire » ? Et puis, qu'est-ce que la popularité ? Par contre, les syndicats, par le nombre d'affiliés qu'ils comptent, peuvent mettre en avant une réelle représentativité : « Selon que l'on inclut ou non les retraités, les étudiants et les sans-emploi affiliés dans les statistiques d'affiliation, on peut évaluer le taux de syndicalisation en Belgique à 74 % ou 52 % en 2010 (contre 71 % ou 49 % en 2000). Avec la Norvège, la Belgique est le seul pays occidental dont on peut affirmer que le taux de syndicalisation est élevé (au-delà de 50 %) et stable au cours de la décennie écoulée »<sup>3</sup>. Pas étonnant donc que le patronat et les partis anti-syndicaux n'utilisent que très peu l'argument de la représentativité...

## Evolutions

Il serait cependant absurde de nier les grands changements auxquels les syndicats sont confrontés. Il est clair que le tissu socio-économique de nos sociétés a changé : augmentation du chômage de masse, politiques d'austérité, relance par l'offre et non par la demande, sous-traitance, mondialisation... Tous ces facteurs ne facilitent pas l'action collective.

Et on sent bien que derrière les attaques actuelles du gouvernement fédéral (très) à droite, c'est moins la grève en tant que telle que les négociations collectives qui sont visées. En gros : « On décide et on vous laisse des miettes à négocier ». Une illustration parmi d'autres : l'équipe Michel porte unilatéralement l'âge de la retraite à 67 ans et laisse le soin aux syndicats de négocier avec le patronat les quelques exceptions... Vaïa Demertzis (CRISP) ne disait pas autre chose lors d'un récent séminaire : « Actuellement, on estime que le progrès c'est une collaboration syndicats/patronats et pas le conflit. Or, le conflit constitue une richesse de la démocratie »<sup>4</sup>.

Il est également vrai que les syndicats, du moins ces derniers temps, sont davantage sur la défensive et éprouvent plus de difficultés à engranger des succès. Mais, même en cas de défaite, ces derniers créent des solidarités en entreprise, solidarité qui finit par rejallir sur l'ensemble de la société belge. Un des grands défis des organisations de travailleurs sera donc de continuer à élargir les luttes.

Par ailleurs, « On peut donc s'interroger sur l'avenir de la concertation interprofessionnelle en Belgique. La négociation sous contrainte continuera-t-elle à hoqueter ou est-on entré dans une phase, semblable à la période 1977-1985, où les interlocuteurs sociaux sont hors-jeu et où le gouvernement prend la main ? À moins que cette nouvelle phase soit celle d'une concertation sous tutelle et pilotée par le gouvernement. » rappelle Vaïa Demertzis.

Et pourtant, la plupart des conflits potentiels se résolvent grâce à la concertation sociale. Mais que resterait-il de cette efficacité si on la réduit à peau de chagrin ? Pas grand-chose. Et c'est clairement la volonté de la N-VA : « Le programme N-VA "pour le changement", teinté de libéralisme, inscrit noir sur blanc une volonté de réduire le rôle d'une série d'organisations.

<sup>3</sup> Michel Capron, Bernard Conter et Jean Faniel : « La concertation sociale interprofessionnelle grippée », in Chroniques internationales de l'IRE, N°141, juillet 2013.

<sup>4</sup> « Syndicats, pourquoi tant de haine ? », séminaire d'actualité organisé par le CEPAG le 26/02/2016.

*Résultats: coups de griffes récents aux mutuelles dont la N-VA aimerait voir compressés les moyens. Et quelques attaques contre les syndicats avec lesquels les nationalistes aimeraient réduire l'espace de concertation, le gouvernement donnant seul les orientations. Des syndicats jugés trop présents dans la société, notamment via leur rôle dans le versement des allocations de chômage. »<sup>5</sup>*

Faute de vigilance et d'actions citoyennes, on risque fort de se retrouver dans des situations telles que l'Angleterre les connaît aujourd'hui : droit de grève très limité, impuissance des syndicats à enrayer la machine ultralibérale du gouvernement Cameron... Dernier exemple en date, la proposition du gouvernement conservateur britannique qui exige qu'au moins 50% des travailleurs d'une entreprise participent à un vote qui déciderait, ou non, du déclenchement d'un mouvement social... Cet affaiblissement structurel des forces syndicales fut d'ailleurs lancé 30 ans auparavant par une certaine Margaret Thatcher.

Un scénario pas si lointain pour une Belgique dirigée depuis 2014 par des forces politiques ouvertement hostiles à la concertation sociale... Si on arrivait à de telles extrémités, c'est tout un pan de notre démocratie qui sombrerait dans les eaux troubles du libéralisme sauvage. \_\_\_\_\_

---

<sup>5</sup> Publié » le 16/04/2015 sur le site de la RTBF ([http://www.rtb.be/info/belgique/detail\\_l-onem-doit-recuperer-291-millions-d-euros-d-allocations-payees-indument?id=8957355](http://www.rtb.be/info/belgique/detail_l-onem-doit-recuperer-291-millions-d-euros-d-allocations-payees-indument?id=8957355) )